

83, rue Saint Fuscien
80000 AMIENS
www.sommenumerique.fr

Tél. 03 22 22 27 27
Fax 03 22 22 03 57
courrier@sommenumerique.fr

20091106_DL_03

OBJET :

Dégroupage par DSLAM
public – service SDSL
pour les membres

Date de convocation :
13 octobre 2009

Date de séance :
6 novembre 2009

Date d'affichage :
Cf. AR Préfecture

Membres en exercice : 9

Membres présents : 5

Membres votants : 5

ABSENTS : cf. PVS

Excusés : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures
d'ouverture du syndicat
mixte :**

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille neuf, le six novembre à 17h00 le Bureau légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-François VASSEUR

Etaients présents : Jean-François VASSEUR, Daniel CARPENTIER, Daniel LEROY, Jean-Claude RENAUX, Jean-Pierre TETU.

Secrétaire de séance : Jean-Claude RENAUX

Considérant que le syndicat mixte Somme Numérique a décidé de dégroupier les sites publics de ses membres,

LE BUREAU

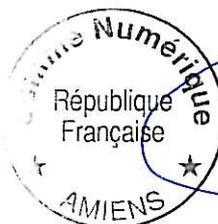
- Vu la délibération n°8 du BUREAU du 4 mai 2009
- Vu la délibération n°1 du BUREAU du 22 juin 2009

DELIBERE

ARTICLE 1 – Le coût annuel de base pour la fourniture d'un accès SDSL à un membre de Somme Numérique est de 1 195€ HT la première année et de 840€ HT les années suivantes (70€ HT par mois). Cet abonnement comprend l'équipement CPE installé sur site.

ARTICLE 2 – Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Amiens, le 17 novembre 2009



Le Président

